

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 27 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DU 115 ZAC Clichy Batignolles (17e) – Avenant n°1 à la concession d'aménagement.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-1, L.300-5 et L.327-1 ;

Vu la délibération 2007 DU 50 du Conseil de Paris des 12 et 13 février 2007, approuvant le dossier de création de la ZAC Clichy Batignolles ;

Vu les délibérations 2007 DU 198 et 199-1 du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007 approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC Clichy Batignolles ;

Vu les délibérations 2010 DF 10 – DU 67 et 2010 DF 4-G – DU 6-G du Conseil de Paris des 8 et 9 février 2010 portant création de la Société Publique Locale d'Aménagement dénommée Paris Batignolles Aménagement ayant vocation à aménager le quartier Clichy Batignolles (17e) ;

Vu le traité de concession d'aménagement du 15 novembre 2011 signé entre la Ville de Paris et Paris Batignolles Aménagement ;

Vu la délibération 2017 SG 2 en date du 30 janvier 2017 portant approbation et signature de la convention de partenariat entre Madame la Maire de Paris avec les partenaires du projet CORDEES ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la conclusion d'un avenant n°1 et l'autorisant à signer ledit avenant ayant pour objet la prise en compte d'une nouvelle mission liée au projet FEDER-AIU, l'actualisation de l'échéancier des participations versées par la Ville de Paris, la prorogation du contrat de concession et par conséquent l'actualisation de la rémunération de l'aménageur pour l'aménagement de la Z.A.C. Clichy Batignolles, à Paris (17e) ;

Vu l'avis de Madame la Maire du 17e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : La conclusion de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement de la Z.A.C. Clichy Batignolles (17e) est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à ladite concession d'aménagement, tel qu'annexé au présent délibéré.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO